

**SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**  
du 08 juin 2020

---

**Compte-rendu sommaire/Procès-Verbal de de la séance**

L'an deux mille vingt et le huit du mois de juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au foyer, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE, Nathalie MALÉ et Elisabeth LAPEYRE Adjoints, Mmes et MM Christophe LAYAA-LAULHÉ, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Paula SANTOS, Maritchu ERRAMOUSPE, Jean-Baptiste MONLAU, Gilles LARQUE, Gaëlle PINSOLLE, Pierre MOUREU, Florence MESPLES DIT PEBOSQ et Cédric BARRAQUE Conseillers Municipaux.

**Délégations**

Le conseil municipal a décidé de donner délégation au maire pour :

- Le mandatement des frais de réception (boissons, gâteaux, etc.), et des frais relatifs aux manifestations organisées.
- La conclusion et la révision des louages de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charge ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Christian PÉGUILHÉ, premier adjoint, et en cas de remplacement ou d'empêchement de celui-ci, Monsieur Christian LAMANE, troisième adjoint, pour signer pour le compte de la commune, les actes en la forme administrative qui seront établis par le Maire.

**Autorisation du Maire à signer des contrats de travail en remplacement d'un agent momentanément indisponible**

Le Conseil municipal, autorise le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible.

**Indemnités des élus**

Le conseil municipal décide d'attribuer,

- au Maire Mme Isabelle PÉGUILHÉ : l'indemnité de fonction au taux de 44.7 % du montant de traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

- à M. Christian PÉGUILLHÉ, 1<sup>er</sup> adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 14.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- à Mme MALE Nathalie, 2<sup>e</sup> adjointe : l'indemnité de fonction au taux de 9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- à M. Christian LAMANE, 3<sup>ème</sup> adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 14.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- à Mme LAPEYRE Elizabeth, 4<sup>ème</sup> adjointe : l'indemnité de fonction au taux de 9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

### Adoption du règlement intérieur

Madame le Maire donne lecture d'un projet de règlement intérieur. Le Conseil Municipal se laisse le temps de l'étudier, il sera proposé au vote lors de la prochaine séance.

### Location et règlement du nouveau bâtiment communal

Le Conseil Municipal souhaite prendre plus de temps pour étudier les modalités et le prix de la location du nouveau bâtiment.

### Vente de bois

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a effectué une vente de bois de chauffage pour un total de 1252.50 €.

### Vote des taux

Madame le Maire fait part au Conseil des bases nouvellement reçues en Mairie. Elle précise qu'il n'est plus demandé à l'assemblée de voter les taux de la taxe d'habitation.

Le Conseil prend note de ces modifications et valide les taux (Taxe foncière non bâti : 34.50 %  
Taxe foncière bâti 9.04%).

Monsieur MOUREU fait remarquer que le taux d'imposition est plus faible que la strate moyenne Départementale d'environ 6 points.

Selon lui il serait plus acceptable d'augmenter de 1 ou 2% le taux, que d'augmenter d'une manière plus conséquente ou significative en fonction des investissements à venir.

### Frais de fonctionnement de l'école

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'analyse des dépenses de fonctionnement de l'école. Il en ressort que ces dépenses s'élèvent à 840 € par an et par élève. Il convient donc de demander cette somme aux communes de **LARREULE, MIALOS, BOUMOURT, FICHOUS-RIUMAYOU ET AU SYNDICAT MIXTE DES ECOLES DE MORLANNE ET CASTEIDE-CANDAU** ayant des élèves scolarisés à l'école de Mazerolles en parcours unilingue et/ou en cursus bilingue.

### Droit de préemption

Le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 211-1 du Code de l'Urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'une carte communale, d'instituer sur un ou plusieurs périmètres

délimités par la carte, un droit de préemption urbain leur permettant d'acquérir des biens afin de réaliser, dans l'intérêt général, des équipements ou des opérations d'aménagement, cet équipement ou cette opération devant être précisés.

Le Conseil Municipal, décide d'instituer le droit de préemption urbain sur les zones U et précise qu'il ne pourra être utilisé qu'en cas de projet d'intérêt communal.

### Vente de terre communale

Le Conseil valide la vente de la parcelle A561 de 512 m<sup>2</sup> située sur la commune de Cescau à Monsieur LAMARLERE Patrick. Le prix du m<sup>2</sup> est fixé à 1€.

### Désignation des délégués aux Syndicats

#### SDEPA

Nom/Prénom	Titulaire/Suppléant
DUCLOS-CAZENAVE THIERRY	TITULAIRE
LARQUE GILLES	SUPPLEANT

#### SIVU ESPACES VERTS

Nom/Prénom	Titulaire/Suppléant
PÉGUILHÉ ISABELLE	TITULAIRE
PÉGUILHÉ CHRISTIAN	TITULAIRE
MOUREU PIERRE	SUPPLEANT
MALÉ NATHALIE	SUPPLEANT

#### DÉFENSE

Nom/Prénom	Titulaire/Suppléant
LARQUE GILLES	TITULAIRE

#### SYNDICAT DES EAUX LUY GABAS LÉES

Nom/Prénom	Titulaire/Suppléant
PEGUILHÉ ISABELLE	TITULAIRE
LAYAA-LAULHÉ CHRISTOPHE	SUPPLEANT

#### SYNDICAT DES EAUX DU MARSEILLON ET DU TURSAN

Nom/Prénom	Titulaire/Suppléant
LAMANE CHRISTIAN	TITULAIRE
ERRASMOUPÉ MARITCHU	SUPPLEANT

### Commissions

#### *Finances*

PÉGUILHÉ CHRISTIAN	MOUREU PIERRE
--------------------	---------------

LAYAA-LAULHÉ CHRISTOPHE	LAMANE CHRISTIAN
SANTOS PAULA	ERRASMOUPÉ MARITCHU

**Bâtiments communaux**

PÉGUILHÉ CHRISTIAN	LAYAA-LAULHE CHRISTOPHE
LARQUE GILLES	DUCLOS-CAZENAVE THIERRY
BARRAQUE CEDRIC	

**Voirie signalisation**

LAMANE CHRISTIAN	LAYAA-LAULHE CHRISTOPHE
LARQUE GILLES	DUCLOS-CAZENAVE THIERRY
MOUREU PIERRE	

**Environnement et espaces verts**

LAPEYRE ELISABETH	ERRASMOUPÉ MARITCHU
MONLAU JEAN-BAPTISTE	BARRAQUE CEDRIC

**Personnel communal**

PÉGUILHÉ CHRISTIAN	MALÉ NATHALIE
PINSOLLE GAËLLE	MOUREU PIERRE
LAPEYRE ELISABETH	

**Affaires scolaires et centre aéré**

PÉGUILHÉ CHRISTIAN	MALÉ NATHALIE
SANTOS PAULA	PINSOLLE GAËLLE
MESPLES-DIT-PEBOSCQ FLORENCE	

**Information et communication**

MALÉ NATHALIE	LAPEYRE ELISABETH
ERRASMOUPÉ MARITCHU	PINSOLLE GAËLLE
MESPLES-DIT-PEBOSCQ FLORENCE	

**Sports, loisirs, animation, matériel et gestion des salles communales**

LAMANE CHRISTIAN	LAPEYRE ELISABETH
PÉGUILHÉ CHRISTIAN	ERRASMOUPÉ MARITCHU
BARRAQUE CEDRIC	

**Urbanisme**

LAMANE CHRISTIAN	LAYAA-LAULHE CHRISTOPHE
MONLAU JEAN-BAPTISTE	SANTOS PAULA
MOUREU PIERRE	

**Terrains communaux, chemins agricoles et chemins ruraux**

PÉGUILHÉ CHRISTIAN	LAYAA-LAULHE CHRISTIAN
MONLAU JEAN-BAPTISTE	MOUREU PIERRE
SANTOS PAULA	

**Commission Appel d'offre**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
PÉGUILHÉ CHRISTIAN	MALÉ NATHALIE
MOUREU PIERRE	DUCLOS-CAZENAVE THIERRY
LARQUE GILLES	PAULA SANTOS

**Commission de contrôle des listes électorales**

LAYAA LAULHÉ CHRISTOPHE	SANTOS PAULA
LARQUÉ GILLES	BARRAQUE CEDRIC
MESPLES-DIT-PEBOSCQ FLORENCE	

**Questions diverses :**

**Fourrière**

Le Conseil valide l'adhésion à la SACPA pour la capture des animaux errants.

**Recensement de la population février 2021**

Le Conseil désigne Madame BIGNES Anne-Marie comme coordonnateur communal.

### Parking Mairie

Le Conseil valide la création d'un arrêt "minute" pour les 2 places situées devant l'entrée de la mairie.

Elles seront réservées aux usagers de cette dernière.

Un arrêté sera pris à cet effet et une signalisation de police adaptée sera mise en place.

### Remboursement téléphone école

La directrice demande le remboursement du téléphone acheté par ses propres moyens.

Le Conseil valide le remboursement de la somme de 44.99 € TTC.

### Devis

#### **1-Devis géomètre Osanz**

Un devis du cabinet de géomètre Osanz est présenté au Conseil.

Il s'agit d'effectuer un lever topographique de la rue des écoles en vue de l'aménager.

Le devis d'un montant de 2 040 € est accepté à l'unanimité.

#### **2-Achat d'une remorque double essieu**

Monsieur Christian PEGUILHÉ présente un devis de la société Distrimat pour l'achat d'une remorque double essieu.

Des rampes et des rehausses grillagées sont également prévues dans ce devis.

Elle permettra aux employés communaux de transporter les déchets verts, l'enrobé à froid, le tracteur tondeuse ainsi que les tables et chaises.

Monsieur Pierre MOUREU précise qu'un équipement type camion ou fourgon plateau serait mieux adapté.

Ce type d'investissement, plus conséquent, devra être débattu avec les communes membres du SIVU dont font partie les agents techniques communaux.

Le devis d'un montant de 1 955€ TTC est accepté à l'unanimité.

#### **3-Achat du destructeur et des étagères pour l'archivage :**

Madame le Maire propose des devis pour l'achat d'un destructeur à papier, le Conseil approuve la démarche mais souhaite des devis supplémentaires.

Les membres du Conseil valident l'achat d'étagères d'archivage pour un montant de 1 293.60 € TTC.

Vu par nous, maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 18 juin 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 18 juin 2020

Sceau de la mairie

Le Maire



Isabelle PÉGUILHÉ